



Monsieur le Président,

Solidaires Finances se félicite de la tenue de ce CHSCT, demandé par 3 titulaires avec le soutien des autres élus, conformément à la circulaire ministérielle reprise par le Règlement Intérieur de notre Comité.

Néanmoins Solidaires Finances regrette le déroulement du précédent CHSCT.

Votre refus d'adapter la durée de la séance (1,5 jour ou 2 jours) à l'ordre du jour a amené l'intersyndicale à quitter la séance à 16H30.

Votre refus a également empêché les représentants des personnels de débattre sur certains points.

Pourtant, la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT des Ministères Economiques et Financiers précise sur la clôture des réunions : « le Président prononce la clôture des réunions, après épuisement de l'ordre du jour OU à la convenance des participants. »

La motion intersyndicale lue lors de la précédente séance du CHSCT demandait la clôture de la séance à 16H30.

Vous avez également refusé l'inscription à l'ordre du jour, malgré une demande faite par 3 titulaires de 3 organisations syndicales et soutenue par l'ensemble des représentants syndicaux de questions relevant de la compétence de ce comité dans la mesure où elles concernent les conditions de travail des agents. Ce refus est contraire aux règles de fonctionnement de CHSCT.

Concernant Rialto Investigations, Solidaires Finances juge que cette question relève de ce comité au vu de l'article 57-2 qui prévoit que le comité est consulté sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents. Solidaires Finances ne comprendrait pas un refus de débat sur ce sujet alors même que les CHSCT du Var, du Vaucluse, des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, de la Haute Garonne et de la Seine Maritime ont eu ce débat et émis un avis ou vote sur l'introduction de ce nouveau logiciel. Solidaires Finances réitère la demande de l'inscription à l'ordre du jour avec au préalable un GT en présence du médecin de prévention et de l'ISST.

Sur votre refus de l'inscription à l'ordre du jour de l'entretien professionnel et du bilan croisé des compétences, Solidaires Finances est révolté et en désaccord total avec votre réponse du 29 avril 2013.

Vous motivez votre refus en indiquant qu'il ne s'agit que d'un sentiment de crainte de notre part, et d'un seul sentiment de crainte.

Cette position est méprisante à l'égard des agents que nous représentons et irrespectueuse des conditions de vie au travail de ces agents.

Pour information, dans le privé, ces dernières années de nombreuses décisions judiciaires sont intervenues sur la reconnaissance juridique que les entretiens individuels d'évaluation relèvent bien du CHSCT.

Les CHSCT ont tout intérêt à se pencher sur leur mise en œuvre. Ils en ont le droit, conformément à l'article L.4612-8 du code du travail, selon lequel le comité « est consulté avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ». Ce principe a été confirmé par la jurisprudence, notamment par un arrêt de la Cour de cassation (arrêt n°06-21.964 du 28 novembre 2007) du fait que les entretiens « pouvaient avoir une incidence sur le comportement des salariés, leur évolution de carrière et leur rémunération, et que les modalités et les enjeux de l'entretien étaient manifestement de nature à générer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail ».

Les dispositions relatives aux conditions de travail appliquées aux salariés du privé et qui leur sont favorables doivent trouver le même écho et être également appliquées aux agents de la fonction publique.

Dès lors Solidaires Finances demande l'inscription de ces deux sujets à l'ordre du jour.

S'agissant du suivi des visites 2012, Solidaires Finances s'étonne de l'absence de toute réponse alors même que certains budgets ont été validés en CHSCT.

S'agissant du point 4 sur les containers à la douane, la note du 1 février 2013 précise que dans un quart des containers testés la majorité des substances sont classés agents chimiques dangereux et une CMR a été détectée.

Partant de ce constat, SF demande :

- premièrement que soient recensés les douaniers ayant occupé ces postes à risque et que l'administration établisse une fiche d'exposition
- deuxièmement que soit répertorié l'ensemble des pathologies en lien avec l'exposition à ces substances. A cet effet, il est indispensable d'avoir accès aux archives des rapports des médecins prévention du Pas-de-Calais.

Solidaires Finances déplore la lenteur administrative au vu des dangers encourus par les agents alors que la Belgique et les Pays Bas ont d'ores et déjà pris des dispositions plus sévères, allant jusqu'à mesurer systématiquement les gaz en cas de doute.

Enfin, et pour répondre à votre dernière intervention concernant les horaires de travail de l'administration, Solidaires Finances ne peut que constater une absence cruelle de parité au sein de celle-ci.